



Harcelement moral sur le lieu de travail

Par **akira592**, le **24/05/2018** à **13:34**

bonjour,un directeur(supply chain)est venu dernièrement dans nos ateliers pour rebooster les ouvriers(selon ses dires),il a demandé à un des ouvrier s'il ne pouvait pas accélérer sa machine pour augmenter la production,jusque là rien d'alarmant,et c'est plutot normal,ce qui l'ai moins ,c'est que l'ouvrier souffre d'une tendinite chronique,que son chef d'ateleir est au courant et qu'il a 55 ans le bonhomme,lui expliquant ses misères,le directeur lui a hurlé dessus en lui expliquant que c'était de la faute de gars comme lui que la société perdait de l'argent et que chez la sociétéXXX,(notre concurrent)il roulait plus vite.il a réitéré ses exactions avec un autre collègue en lui disant que ,ce collègue,avait toujours des problèmes et qu'il nous faisait perdre de l'argent.rnmes questionsrn1:ce directeur peut-il houspiller les collègues de la sorte et devant tout les autres collèguesrn2:n'y a t'il pas une autre façon de parler aux personnels en machine que de hurler ,est cela rentre t'il dans le cadre d'un harcèlement moralrnde plus ,notre délégué syndicale,fin médiateur,a essayé de discuter avec ce directeur,afin d'avoir les 2 sons de cloche,il a répondu qu'il hurlerait si bon lui semble et qu'il ne changera pas sa façon de parler aux personnels en machine.rnrnmerci de vos réponses

Par **morobar**, le **24/05/2018** à **19:20**

Bonjour,rnHélas l'entreprise n'est pas une démocratie.rnAbattre tous les chefs qui hurlent reviendrait à dépeupler la France.rnJe dirai même qu'un chef toujours aimable serait plutôt inapte au commandement et au management.rnCeci dit, on peut houspiller sans insulter, et pire être très cruel/méchant en chuchotant.

Par **akira592**, le **24/05/2018** à **20:13**

bonjour,j'ai bien saisi la nuance,trés bien j'en prends bonne note ,et j'en refererai à mon DSrnrnaurevoir,encore merci